

Renvoi devant la cour criminelle de Rosso

Suite de Une

L'ex-commandant Saleh Ould Hannena et ses compagnons, c'est-à-dire les vingt deux personnes arrêtées au cours des deux derniers mois (septembre- octobre), ont été renvoyés devant la cour criminelle du tribunal régional de Rosso, pour "être jugés conformément à la loi", selon la formule consacrée. Ce qui ne semble être l'avis de la défense. Pour maître Brahim Ould Ebetty, membre du collectif chargé de la défense de plusieurs prévenus incarcérés au centre Wad Naga, qui relève plusieurs "entorses au code de procédure pénale dans ce nouvel épisode judiciaire". Maître Brahim Ebetty conteste les conditions de désignation du juge d'instruction du 2e cabinet du tribunal de Nouakchott en qualité de juge d'instruction hors des limites de la juridiction de Rosso, "par simple note de service du président de la cour suprême".

Il fait également remarquer que le juge désigné a commencé un interrogatoire au fond "hors la présence des avocats dûment constitués". Pire, ces derniers qui n'avaient même pas été informés, se trouvaient à la porte de la prison dont l'accès leur était défendu" par les forces de sécurité. Pour maître Ebetty, les séances d'instruction auxquelles ont participé les avocats ont été faites "à un rythme contraignant" pour les fonctionnaires de justice et pour les avocats, de même qu'il considère que l'instruction de cette affaire, en cinq jours, relève de "la précipitation", "aucune possibilité de présenter ses observations et demandes n'ayant été offerte à la défense."

Le collectif des avocats de la défense de Saleh Ould Hannena et ses compagnons, qui assiste également les trois leaders de l'opposition inculpés (Ahmed Ould Daddah, Mohamed Khouna Ould Haidallah et Cheikh Ould Horma) a révélé, lundi, au cours d'un point de presse, que ces trois personnalités ont été également renvoyées devant la cour criminelle du tribunal de Rosso, "après une seule audition sur le fond" précise maître Yarba Ould Mohamed Saleh. L'avocat explique que "l'or-

donnance de renvoi a été une décision prise hors du cabinet du juge, pour des motifs politiques, en violation de toutes les règles de procédure". Certaines sources affirment que l'ordonnance de renvoi concernant Ould Hannena et ses vingt-et-un compagnons d'infortune ne comporte pas les noms des trois leaders politiques.

Toutefois, le renvoi devant la cour criminelle du tribunal régional de Rosso a été individuellement notifié aux opposants. Ahmed Ould Daddah aurait refusé, lui, de décharger les pièces qui lui ont été présentées au motif que celle-ci ne comportaient qu'un procès verbal de notification sans l'acte de renvoi proprement dit.

Les photos de la discorde

Autre point de controverse, les photos diffusées par la chaîne qatarie Al Jazeera relatives à d'éventuels actes de torture. Du point de vue de la défense, la polémique autour de cette question est "un débat insensé". Maître Yarba Ould Mohamed Saleh précise: "nous avons dénoncé des actes de torture commis sur des personnes physiques qui en portent encore les traces. Nous avons requis, conformément aux dispositions du code de procédure pénal, l'examen de nos clients par un médecin, cela nous été refusé. Nous avons également demandé la mise sur pied d'une commission d'enquête composée de médecins et de juristes pour vérifier nos prétentions, la réponse est restée toujours négative".

L'avocat souligne par ailleurs l'impossibilité d'obtenir une réponse à la requête de la défense à propos de la désignation de médecins pour examiner des détenus ayant déclaré "avoir subi des tortures à l'école de police, tortures qu'ils ont largement décrites au cours des entretiens avec les avocats. Selon le collectif des avocats, certains des prévenus continuent d'avoir des chaînes aux pieds et aux poignets, et sont soumis au régime de la cellule unique".